

Pour faciliter l'entrée des économies les moins avancées de la région dans la zone de libre-échange des Amériques, le Canada pourrait aussi défendre l'idée d'une mise en œuvre graduelle de la ZLÉA. Plusieurs projets d'intégration latino-américains, dont le Mercosur, ont déjà adopté des échéanciers qui tiennent compte du niveau de développement des pays impliqués, comme c'est le cas également dans l'APEC.

L'option de l'insertion régionale comporte néanmoins des défis de taille pour le Canada. D'abord, le gouvernement doit pouvoir identifier les secteurs pour lesquels il est possible d'assouplir ses positions sans pour autant renier les principaux objectifs qu'il s'est fixés dans la négociation en cours. Il pourrait être ainsi difficile de justifier ce que certains qualifient de « désengagement constructif » du Canada (Daudelin et Molot 1999) et ce, autant auprès de certains secteurs de la société canadienne³ que de pays avec lesquels il partage des visions communes sur la question, notamment les États-Unis. L'évaluation des réactions anticipées devra également se faire dans un contexte plus large. Un changement de cap risque d'être interprété par certains comme un désaveu du Canada face à un processus qui est déjà en panne de légitimité. Si le Canada croit vraiment à la création d'une ZLÉA, il devra s'assurer que le message véhiculé soit clair quant à ses intentions de mener à bien la négociation.

CONCLUSION

En devenant membre à part entière de l'Organisation des États américains (OÉA) en 1990, le gouvernement du Canada établissait clairement aux yeux de la communauté des

3. Ainsi, comment serait envisagé par les groupes environnementaux ou syndicaux un retrait eu égard aux positions déjà exprimées par le Canada sur la nécessité d'élever les normes du travail et environnementales en matière de commerce international ?